

l'année de la banque

2021



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



ÉDITORIAL

DATARAMA



TEMPS FORTS 2021

edito

*« La banque est
une industrie
fondamentale
pour notre pays
et son modèle
relationnel
est notre bien
commun. »*

Nicolas Théry
Président de la FBF

Maya Atig
Directrice générale de la FBF



L'année 2021 reste fortement marquée par la crise sanitaire et ses impacts. Notre secteur fait preuve continûment d'une formidable réactivité démontrant son engagement et son agilité au service de l'économie et de nos concitoyens.

UTILITÉ

La banque est une industrie fondamentale pour notre pays et son modèle relationnel est notre bien commun. En 2021, les performances ont été fortes mais le principal motif de satisfaction, c'est de voir à quel point, pendant ces 18 derniers mois, les banques ont fait preuve de leur utilité. Alors que le contexte sanitaire se prolonge, les banques se mobilisent en continu pour soutenir toutes les entreprises et, en particulier, celles impactées par les mesures restrictives. Elles démontrent leur agilité en adaptant leurs solutions de financement en fonction des situations et apportent les crédits nécessaires aux projets d'investissement, dans un dialogue constant avec tous leurs clients.

Les banques sont aux côtés des particuliers, des professionnels et des entreprises pour financer leurs projets – logement, rénovation énergétique, équipements, projets de développement – de façon responsable.

La profession bancaire se mobilise plus que jamais pour soutenir et accélérer le développement d'une économie décarbonée, durable, socialement responsable et inclusive, avec des mesures fortes et de nouveaux engagements pour le climat.

PROXIMITÉ

Au-delà des dispositifs spécifiques mis en place pour aider leurs clients à surmonter la crise et en sortir, les banques françaises entretiennent avec eux une relation fondée sur la qualité et la proximité. Cette relation leur permet de proposer une offre complète de services répondant aux besoins de financements sous toutes leurs formes.

Les banques maintiennent en France un réseau territorial parmi les plus denses de la zone euro. Ce modèle relationnel, universel et territorial contribue à faire des banques des acteurs du quotidien des Français, dans lesquels ils ont confiance.

Les banques innovent toujours davantage pour enrichir leur offre digitale et mobile, et répondre aux attentes et comportements des clients avec une préoccupation de sécurité maximale.

SOLIDITÉ

Le système bancaire français se distingue par sa solidité, sa stabilité et sa résilience. Une solidité qui a permis à l'industrie bancaire de répondre massivement aux besoins de financement et d'accompagnement des acteurs économiques impactés par la crise sanitaire et d'atténuer ainsi le choc sur l'économie réelle.

Une solidité qui rime aussi avec la sécurité dont les banques sont garantes pour les fonds et les données de leurs clients. La souveraineté européenne des paiements apparaît comme un enjeu primordial alors que la révolution numérique, engagée depuis plusieurs années, se poursuit.

Face aux besoins considérables de financement des transitions tant numérique que climatique, la profession bancaire reste vigilante à ce que la régulation favorise la capacité des banques à financer l'économie. La solidité des banques françaises est donc une force qu'il faut préserver, en veillant à ce que la réglementation ne conduise pas à une hausse injustifiée des exigences en fonds propres. La transposition dans l'UE de l'accord de Bâle constitue en ce sens un enjeu essentiel. ●

DATA RAMA 2021



1215 Mds€

**d'encours de prêts
immobiliers**

Banque de France,
décembre 2021

78 millions

de cartes de paiement en France

BCE, 2020



87%

**des Français ont une bonne
image de leur banque**

Enquête IFOP FBF, décembre 2021

2,2%

**c'est la contribution des banques
à la valeur ajoutée totale en France**

Insee 2020, Calculs FBF



96%

**des Français utilisent le site ou
l'application de leur banque**

Enquête IFOP FBF, 2021

+71,7%

**de paiements CB sans
contact dans les points
de vente physiques**

GIE CB, T2 2021



7

Près de

74 000

**points de distribution d'espèces
en France métropolitaine**

Banque de France, décembre 2020

**agences bancaires
pour 100 km²
en France
métropolitaine**

BCE, Eurostat, 2019

1,8%

de l'emploi salarié
privé en France

FBF, 2020



35 300

recrutements

FBF, 2020

334

banques

ACPR, janvier 2022

82%

des Français reconnaissent
le caractère stratégique
du secteur bancaire

Enquête IFOP FBF, décembre 2021



champions

**5 banques françaises
parmi les 10 plus grandes
de la zone euro**

S&P Global, 2020

**4 banques françaises
dans le top 15 mondial
des émissions
obligataires durables**

Bloomberg, T2 2021

**4 banques françaises
dans le top 15 du marché
EMEA des prêts verts
et durables**

Dealogic, S1 2021

2 873

**Mds€ de crédits
à l'économie**

Banque de France, décembre 2021

44,3 Mds€

pour les énergies renouvelables

Observatoire de la finance durable, 2020



1 240

Mds€

Mds€ de crédits aux entreprises

Banque de France, décembre 2021

Utilité

The background features a large, stylized gear in the center, colored in a dark teal. The gear is set against a backdrop of various geometric shapes and colors: a large white triangle at the top, a light green shape on the left, a tan shape on the right, and a red shape at the bottom. A white vertical bar runs down the center, partially overlapping the gear and other shapes.

La crise sanitaire a démontré plus que jamais l'utilité des banques au service de la société et de l'économie. Elles répondent aux besoins de leurs clients dans un esprit de responsabilité, d'engagement et d'agilité, et dans une proximité relationnelle confortée. Acteur majeur de l'emploi en France, la profession bancaire se mobilise, avec des mesures fortes, pour soutenir le développement d'une économie durable.

Financer les projets des ménages

UN CRÉDIT DYNAMIQUE POUR LES PARTICULIERS

Logement, rénovation énergétique, consommation, équipements... les banques sont aux côtés de leurs clients particuliers pour financer leurs projets de façon responsable.

Les crédits aux particuliers atteignent **1 439 Mds€ en progression de 5,7% sur un an**, toujours portés par la forte dynamique des crédits à l'habitat (+6,4% sur un an et 1 215 Mds€ d'encours), des taux d'intérêt à un niveau très bas (taux fixe à long terme à 1,10%) et par la distribution de prêts à la consommation (en hausse de 2,1%). (Source : Banque de France, décembre 2021)

En moyenne en 2021, les banques accordent **chaque mois 28,5 Mds€ de nouveaux crédits aux particuliers**.

(Source : Banque de France, décembre 2021)

DES PRÊTS AU LOGEMENT RESPONSABLES

Le financement du logement en France est depuis toujours fondé sur **l'analyse au cas par cas de la capacité de remboursement de l'emprunteur**, prenant en compte sa situation personnelle, son reste à vivre et le poids de la mensualité dans ses revenus. Il s'agit ainsi pour les banques d'assurer le financement des projets de leurs clients tout en étant attentives à leur capacité de remboursement.

Dans sa décision du 29 septembre 2021, le HCSF inscrit dans la réglementation ses recommandations relatives aux conditions d'octroi de crédits immobiliers : à compter du 1^{er} janvier 2022, le taux d'effort ne peut excéder 35% et la durée du prêt 25 ans, des dérogations étant possibles pour 20% de la production de crédits.

DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour faciliter le financement de l'éco-rénovation des logements, en plus de l'offre existante de crédit immobilier

ou de crédit à la consommation, la profession bancaire propose **une possibilité de couplage des dispositifs MaPrimeRénov (MPR) et éco-Prêt à taux zéro (écoPTZ)**. L'objectif : que tout client présentant une attestation d'éligibilité à MPR puisse prétendre à un écoPTZ, sans avoir à présenter de justificatifs additionnels, la banque effectuant seulement l'analyse de solvabilité. Ce projet devrait être lancé en 2022.

ASSURANCE EMPRUNTEUR : UNE INFORMATION RENFORCÉE

En France, l'assurance emprunteur est un marché très concurrentiel qui bénéficie aux consommateurs avec des tarifs en baisse et des garanties renforcées, comme l'a démontré le rapport du CCSF en 2020. Ce marché repose sur un modèle dont l'objectif est **d'assurer la protection adaptée des emprunteurs et leur solidarité par la mutualisation des risques** notamment via des contrats « groupe » proposés par les prêteurs. Pour mieux faire comprendre les contenus des contrats proposés par le marché, le CCSF mène des travaux conduisant à une recommandation adoptée le 12 octobre 2021 : elle invite les professionnels à renforcer l'information des clients sur la garantie invalidité et la tarification des primes.

Dans le cadre des débats parlementaires, qui se poursuivent début 2022, la profession bancaire défend un cadre inclusif et protecteur. ●



La révision de la directive sur le crédit à la consommation, lancée par la Commission européenne en juin 2021, doit avoir pour objectif, selon la profession, de préserver les outils de financement qui fonctionnent bien en France, d'assurer une meilleure égalité de concurrence entre tous les acteurs du crédit et de mettre en place un régime proportionné adapté pour les crédits de moins de 200€ ou de moins de 3 mois, i.e. les crédits ajoutés au champ d'application de la directive.

Financer les entreprises : priorité des banques

1 240 MDS€ DE CRÉDITS BANCAIRES

Le financement de l'économie et des entreprises est au cœur du métier de banquier. Au-delà des mécanismes particuliers mis en place pour aider les entreprises à surmonter la crise et en sortir, le modèle de banque universelle des banques françaises leur permet de **proposer une offre complète qui répond aux besoins de financements sous toutes leurs formes.**

En 2021, la croissance annuelle des crédits bancaires aux entreprises continue d'être dynamique avec un encours progressant de 3,5% pour atteindre un total de 1 240 Mds€. Dans cette évolution, les **crédits d'investissement sont en nette progression** (encours de 852 Mds€ en hausse de 5,5% sur un an) permettant d'accompagner les projets et la recherche de compétitivité des entreprises. L'encours des crédits de trésorerie s'élève à 320 Mds€.

En moyenne en 2021, les banques accordent **chaque mois 27 Mds€ de nouveaux crédits aux entreprises.**

Au global, l'encours du crédit demeure ainsi en forte augmentation : **+16,7% par rapport au niveau d'avant crise en 2019.** (Source : Banque de France, décembre 2021)

Cette croissance de l'encours des crédits en France est parmi les plus dynamiques de la zone euro, avec des taux toujours très favorables pour les emprunteurs (taux moyen de 1,42% en France contre 1,72% en zone euro appliqué aux PME). (Source : BCE, décembre 2021)

*Après avoir atteint
des niveaux inédits
avec la mise en
place du PGE et
l'apport de nouveaux
crédits de trésorerie
et d'investissement,
la production
de nouveaux
crédits en 2021
retrouve le niveau
dynamique d'avant
la crise sanitaire,
particulièrement
marqué pour
l'investissement.*



537 Mds€

de crédits mobilisés en faveur
de 1,3 million de PME en France

Source : Banque de France,
crédits par taille d'entreprises
> 250 000 €, décembre 2021

UN ACCÈS AISÉ AU CRÉDIT POUR LES TPE ET PME

Pour les 1,3 million de PME établies en France, l'encours de crédit bancaire s'élève à **537 Mds€ soit une hausse de 3,5% sur un an.** (Source : Banque de France, décembre 2021)

Le taux d'accès des PME aux nouveaux crédits de trésorerie demeure élevé avec 90% de demandes satisfaites. Le taux d'accès aux crédits d'investissement se maintient à un haut niveau avec **96% des PME qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés.** (Source : Banque de France, 4^{ème} trimestre 2021)

Pour les TPE, l'accès au crédit est important avec 365 Mds€ de crédits, soit +7,5% sur un an. (Source : Banque de France, 3^{ème} trimestre 2021)

36% DE FINANCEMENT PAR LES MARCHÉS

Les banques contribuent positivement au développement des entreprises en leur proposant **une palette de solutions de financement, y compris sur les marchés.** Les 1 937 Mds€ de financements utilisés par les entreprises comptent 64% de crédits bancaires et 36% de financements par le marché (698 Mds€). (Source : Banque de France, décembre 2021) ●

Soutenir l'économie et accompagner la relance

« Je tiens à remercier une nouvelle fois les banques françaises pour leur engagement depuis le premier jour de cette crise pour soutenir notre économie et soutenir nos PME. »

Bruno Le Maire,
ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance, 4 mars 2021

143 MDS€ DE PGE ACCORDÉS

2021 marque une **réelle reprise des activités pour l'essentiel des entreprises**, avec une croissance économique de 7% en fin d'année (source : Insee, décembre 2021). Pour autant alors que la crise sanitaire se prolonge et que des incertitudes se posent (tension des recrutements et des approvisionnements, hausse des prix de l'énergie et des matières premières), **les banques continuent à soutenir toutes les entreprises**, et en particulier celles impactées par les mesures restrictives. Elles adaptent leurs solutions de financement en fonction des situations et apportent les crédits nécessaires aux projets d'investissement, dans un dialogue constant avec leurs clients.

Plus de 143 Mds€ de Prêts garantis par l'État (PGE) sont accordés par les banques depuis la mise en place de ce produit dont la mise en œuvre par les banques a été efficace pour soutenir l'économie. Plus de 699 000 entreprises, dont 88% de TPE, en sont bénéficiaires. (Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, fin décembre 2021)

En janvier 2021, la profession bancaire s'engage à accorder de manière systématique **un report d'un an supplémentaire pour le remboursement du capital du PGE**, si une entreprise cliente le demande. Ainsi, le remboursement du capital peut être différé jusqu'à deux ans, la durée totale du PGE ne pouvant excéder six ans. Les chefs d'entreprise sont invités à étudier avec leurs

banquiers les modalités de remboursement les plus adaptées à leurs situations.

A fin 2021, 16% des PGE sont totalement remboursés et 84% des PGE font l'objet d'un amortissement dont 66% à fin 2026. (Source : indications des 6 plus grands groupes bancaires)

La loi de finances pour 2022 prolonge la possibilité de distribuer des PGE jusqu'à fin juin 2022.

DES PRÊTS PARTICIPATIFS POUR LA RELANCE

Les banques se mobilisent pour accompagner les entreprises dans la reprise d'activité et la relance de l'économie. **Elles distribuent, à partir de mai 2021, les Prêts participatifs Relance (PPR)** : cet outil original est destiné, dans une logique de long terme, aux entreprises ayant des projets de développement nécessitant de renforcer leur bilan.

Le PPR se veut complémentaire des autres solutions de financement du haut de bilan. A fin décembre 2021, la demande de ce produit est plus faible qu'anticipée, grâce à une moindre dégradation des fonds propres de la plupart des PME/ETI. La loi de finances pour 2022 prolonge le dispositif jusqu'au 31 décembre 2023 tout en simplifiant les critères d'éligibilité et les modalités. L'accompagnement se poursuit pour favoriser l'accès à cet outil de fonds propres pour les PME et ETI concernées.

UN PLAN DE SORTIE DE CRISE

Le « Plan d'action sur l'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise », présenté par le gouvernement le 1^{er} juin 2021, vise à organiser une détection et un accompagnement efficaces, aux niveaux financier et judiciaire, pour les entreprises qui seraient fragilisées à l'issue de la crise sanitaire. **Signataire de ce plan, la profession bancaire prend part à sa mise en œuvre**, dans la relation de proximité et de dialogue régulier que les banques entretiennent avec leurs clients. ●

DES POSSIBILITÉS DE MORATOIRES

Le 14 janvier 2021, les banques annoncent des possibilités de report d'échéances de crédit bancaire, lorsque c'est nécessaire, pour les entreprises ou professionnels subissant toujours des restrictions d'activité.

Les banques françaises, leaders de la transition énergétique

POUR UNE TRANSITION GLOBALE ET DURABLE

La profession bancaire travaille avec les entreprises, les associations, les pouvoirs publics, pour trouver des solutions collectives, favorisant la transition vers une économie bas carbone qui, pour être globale et durable, doit être socialement responsable et inclusive.

Les banques françaises accompagnent aussi de manière progressive la sortie des énergies polluantes.

DES ACTIONS MESURABLES POUR LE CLIMAT

La mobilisation du secteur bancaire français pour le climat est une réalité concrète. Depuis 2015 et la signature de l'Accord de Paris, **les banques ont mis en place des politiques ambitieuses visant à accélérer le financement des énergies renouvelables** tout en se désengageant progressivement des secteurs les plus polluants. Elles ont ainsi transformé leurs modèles d'affaires pour s'aligner sur un objectif de neutralité carbone de leurs financements et accompagner leurs clients dans leur propre transition énergétique.

La détermination des banques françaises à être leaders dans ce domaine s'illustre par des actions précises et mesurables d'une année sur l'autre.

Dans le secteur des énergies renouvelables, **l'engagement des grandes banques françaises progresse de 8% sur un an pour atteindre 44,3 Mds€ en 2020**. Leur désengagement du charbon se poursuit : 2,1 Mds€, soit 0,16% des financements sont octroyés par les banques aux entreprises en 2020, un montant 20 fois moindre que pour le financement des énergies renouvelables.

(Source : Observatoire de la finance durable)

**44,3
Mds€**
de financement des
énergies renouvelables
en 2020 par les grandes
banques françaises (+ 8%
sur un an), vs 2,1 Mds€ de
financement du charbon

Source : OFD

En outre, 4 banques françaises sont dans le top 10 du marché mondial du financement des énergies renouvelables et dans le top 10 du marché en pleine croissance des prêts verts et durables dans la zone EMEA. (Source : Déalogic, S1, 2021)

Elles sont aussi présentes dans le top 15 du marché mondial des obligations durables. (Source : Bloomberg, T2, 2021)

DES ENGAGEMENTS SUR LE NON CONVENTIONNEL

En 2021, les grandes banques françaises sont les premières, dans le monde, à **engager une sortie collective du secteur des hydrocarbures non conventionnels** (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux). Depuis janvier 2022, elles ne financent plus de projet dédié ni d'entreprise dont la part d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 30% de son activité d'exploration et production. Chaque banque fixe un seuil qui respecte ce plafond.

La profession bancaire poursuit ces travaux, au cours de l'année 2022, pour promouvoir une réduction du recours à ces hydrocarbures non conventionnels. ●

Lors de la COP26 à Glasgow, la profession bancaire française contribue aux réflexions avec l'ensemble des acteurs sur les enjeux du climat et les moyens pour accélérer la transition énergétique. A cette occasion, la FBF intervient lors d'une table ronde organisée par Finance for Tomorrow sur le thème de la finance à impact.

Nouvelles règles pour les marchés et la finance verte

RENFORCER LA TRANSPARENCE

Les travaux se poursuivent en 2021 pour préciser les contours du **règlement européen « taxonomie des activités durables »** qui permet de déterminer le caractère durable ou non des différentes activités industrielles : d'une part, sur les activités qui contribuent à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et, d'autre part, sur les indicateurs de durabilité qui seront à publier par les acteurs financiers. Les banques sont favorables à une publication progressive des indicateurs, en commençant par la part verte de leurs encours ou « green asset ratio » à partir de 2023.

Entré en vigueur à partir de mars 2021, **le règlement européen « disclosure »** crée pour les acteurs financiers de nouvelles obligations de transparence sur la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans les décisions d'investissement. En mai 2021, la FBF répond à la consultation sur le projet de norme précisant les informations à fournir sur les produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.

Une proposition de directive européenne sur la publication d'informations extra financières (dite CSRD), publiée en avril 2021, vise à **améliorer la qualité du reporting des entreprises notamment sur les enjeux de durabilité**. Elle devrait s'appliquer à toutes les grandes entreprises et toutes les entreprises cotées sur un marché européen,

avec une approche proportionnée pour les PME. Le texte est actuellement en cours d'examen au Parlement et au Conseil de l'UE.

VERS UNE VÉRITABLE UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX ?

Le projet d'Union des marchés de capitaux connaît une nouvelle étape le 25 novembre 2021 avec la publication d'un paquet législatif de la Commission européenne visant à stimuler les marchés européens de capitaux.

La profession bancaire française soutient **le principe de cette Union pour accompagner le financement des entreprises sur les marchés** et préserver la compétitivité des acteurs européens vis-à-vis de leurs homologues britanniques et américains. Elle est favorable à certaines modifications du règlement sur les marchés d'instruments financiers MiFIR concernant l'obligation de négociation des actions et des produits dérivés, mais regrette d'autres mesures portant sur le marché obligataire. La profession promeut **un assouplissement des dispositions du règlement sur les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS)**, dont la révision est attendue en 2022. Le développement de la titrisation est crucial pour financer les transitions écologique et digitale.

RELOCALISER LA COMPENSATION DES PRODUITS DÉRIVÉS

Dans le contexte post-Brexit, les autorités européennes promeuvent **la relocalisation partielle dans l'UE de la compensation des produits dérivés libellés en euros**. La profession bancaire formule des propositions visant à assurer la continuité des opérations tout en préservant la souveraineté de l'UE sur le financement de son économie et la compétitivité de ses banques. ●

La profession bancaire française salue l'accord de « substituted compliance » accordé en juillet 2021 par la Securities and Exchange Commission (SEC) aux banques françaises concernant leurs activités américaines de swaps ayant pour sous-jacents des actions ou indices. Cet accord leur permet de s'enregistrer en tant que Security Based Swap Dealers auprès de la SEC et de poursuivre leurs activités aux États-Unis sur différents marchés. Il s'accompagne d'accords de coopération signés par l'ACPR et l'AMF avec la SEC.

Emploi dans la banque : une dynamique continue

35 300 RECRUTEMENTS

Dans le contexte inédit de la crise sanitaire, la banque reste un acteur dynamique du marché de l'emploi : avec 354 000 personnes travaillant dans la banque, soit 1,8% de l'emploi salarié en France, et 35 300 embauches, le secteur bancaire est **l'un des premiers employeurs du secteur privé**. (Source : FBF, 2020)

DES EMBauchES PÉRENNES ET TRÈS QUALIFIÉES

Le secteur offre des emplois pérennes : **7 recrutements sur 10 se font en CDI**. Les profils recrutés sont de plus en plus qualifiés avec 58% des recrutements au niveau Bac +4/5 confirmant une évolution des métiers vers plus de spécialisation. En outre, les deux tiers des personnes recrutées en CDI ont le statut de cadre (63%). Près de 50% des embauches en CDI concernent des jeunes de moins de 30 ans. Les fonctions commerciales restent prépondérantes et concernent plus de la moitié des métiers qui recrutent.

Les femmes représentent 57% des effectifs, avec un taux de féminisation en progression régulière dans l'encadrement : 49% soit +4,4 points depuis 2012.

(Source : Banques AFB, 2020)

ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Les banques sont engagées depuis des années pour **accompagner leurs salariés dans la transformation de leur métier**, notamment grâce à la formation professionnelle. En 2020, année excep-

tionnelle du fait de la crise du Covid 19, le secteur bancaire maintient un effort conséquent en consacrant 3,8% de la masse salariale à la formation professionnelle de ses salariés. (Source : banques AFB)

Cette politique, tout en favorisant les évolutions internes, permet aux banques d'anticiper les compétences de demain, et de contribuer à la montée de celles-ci, **de répondre aux besoins d'adaptation du secteur et à l'évolution des attentes des clients**. A cet égard, l'accélération de la transformation numérique des banques et l'utilisation des technologies innovantes (intelligence artificielle, blockchain...) ont un impact stratégique en termes de compétences et de métiers pour les établissements.

L'Observatoire des métiers de la banque conduit régulièrement des travaux sur ces évolutions. En octobre 2021, il publie une étude sur **les métiers en forte évolution dans le secteur bancaire et présentant un risque important d'obsolescence de compétences**. Cette étude s'inscrit dans le dispositif Pro-A : il vise à développer l'employabilité des salariés dont la qualification est inférieure à bac+3. Il permet de suivre un parcours de reconversion avec une formation conduisant à une certification. ●

UN PARTENARIAT POUR L'EMPLOI DES CADRES

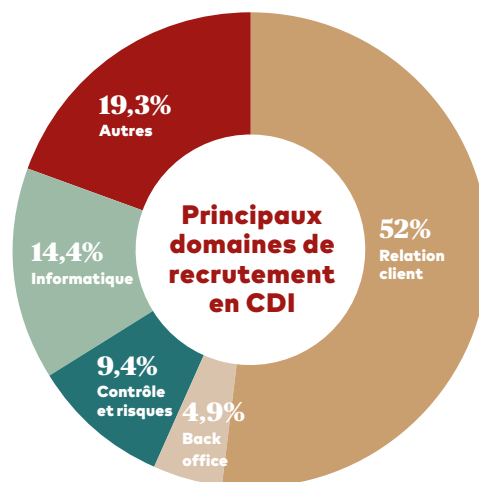
Le 4 octobre 2021, l'AFB et l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) signent un partenariat pour valoriser les opportunités d'emplois dans la banque et sensibiliser les différents publics cadres aux métiers bancaires. Avec 68% de salariés cadres, le secteur bancaire est particulièrement concerné par la sensibilisation et l'information de ce public.



À consulter

Six vidéos sur les métiers de la banque sur la chaîne YouTube AFB

La Pro-A, décryptage et mise en œuvre : replay du webinaire de l'Observatoire des métiers de la banque, le 26 octobre 2021



Source : AFB, 2020

La banque : un employeur responsable

UNE POLITIQUE ACTIVE D'ALTERNANCE

Le secteur bancaire français attache une grande importance à l'insertion professionnelle, notamment dans le cadre de l'alternance. Cela permet à de nombreux jeunes de professionnaliser leur formation en entreprise en parallèle de leur cursus universitaire. C'est aussi un mode de recrutement efficace pour les entreprises qui permet une bonne insertion professionnelle.

Ainsi, **6 000 nouveaux contrats d'alternance sont signés dans les seules banques AFB en 2020**, en grande partie sur des formations à Bac +4/5.

Au total, à fin 2020, l'ensemble du secteur bancaire compte plus de 15 200 alternants. (Source : FBF, 2020)

Les banques ont aussi signé près de 5 000 conventions de stage « école » afin d'accueillir des jeunes durant leur études. (Source : banques AFB, 2020)

INSERTION DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Par différents partenariats associatifs, le secteur bancaire contribue à l'insertion professionnelle de jeunes issus de quartiers prioritaires, de personnes éloignées de l'emploi ou de réfugiés hautement qualifiés. Au-delà des actions individuelles des banques, l'Association française des banques (AFB) est engagée dans plusieurs initiatives.

Le partenariat conduit par la profession bancaire depuis 2016 avec l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) permet,

chaque année, à **des jeunes sportifs de talents mais en marge du monde du travail, de se former aux métiers bancaires**. En quelques années, ce programme a permis, dans le cadre de l'accord avec l'AFB, à près d'une centaine de jeunes de se former et d'intégrer durablement le secteur.

L'action menée avec l'association each One encourage et favorise **l'insertion dans l'emploi de personnes réfugiées hautement qualifiées**. Parmi ces personnes, 80% ont obtenu un contrat de professionnalisation à l'issue de leur formation.

Afin de valoriser cet écosystème engagé pour l'insertion, la FBF, l'AFB, l'APELS et each One organisent un événement le 21 septembre 2021, en présence de Nadia Hai, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville. A cette occasion, des témoignages et partages d'expérience permettent d'illustrer la mobilisation de la profession bancaire en faveur de l'insertion et de la diversité, d'échanger sur les enjeux de ces programmes, et de donner la parole aux personnes ayant suivi ces parcours. 48 jeunes et 19 personnes réfugiées des promotions APELS et each One 2020 et 2021 des régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Hauts-de-France sont mis à l'honneur ce jour-là. ●

*Le dispositif **Conseillers Entreprises pour l'Ecole (CEE)**, instauré par décret, prévoit la mise en place d'une convention entre les académies et les organisations professionnelles pour définir les objectifs et conditions d'exercice des missions des conseillers qui peuvent être mobilisés par une entreprise. Une convention est signée en mai 2021 par la FBF et le Rectorat de l'Académie de Versailles.*

L'insertion professionnelle représente un enjeu stratégique et une force pour le secteur bancaire français.



15 200

alternants dans les
banques françaises

Source : FBF, 2020

Proximité

A stylized, abstract illustration of a person's head in profile, facing left. The head is composed of two main shapes: a light orange outer shell and a dark teal inner shape that resembles a brain or a stylized face. Above the head is a large, thick arc in a vibrant red color. The background is divided into three distinct geometric sections: a light teal section on the left, a light beige section on the right, and a red section at the bottom left that extends diagonally upwards.

La banque en France s'illustre par son modèle relationnel et universel. Aux côtés de tous leurs clients, dans une relation fondée sur la qualité et la proximité, les banques proposent des services et des compétences adaptés à de multiples besoins. Elles se mobilisent depuis longtemps pour l'inclusion bancaire de tous, y compris des plus fragiles, et l'éducation financière dès le plus jeune âge.

Une banque de proximité relationnelle

UN MODÈLE DE CONFIANCE

La banque en France se caractérise par son modèle relationnel, physique et digital, au service de tous ses clients, particuliers, entreprises, associations... **Ce modèle contribue à faire des banques des acteurs du quotidien des Français**, dans lesquels ils ont confiance : 87% des Français ont une bonne image de leur banque. Leur satisfaction concerne aussi leur agence et leur conseiller, pour 89% et 87%. (Source : enquête IFOP FBF, décembre 2021)

UNE PRÉSENCE TERRITORIALE

Avec un réseau de **plus de 35 800 agences** et de nombreux centres d'affaires répartis dans tout le pays, les banques françaises maintiennent une présence territoriale parmi les plus denses de la zone euro. On compte ainsi 7 agences bancaires pour 100 km² en France métropolitaine. (Source : BCE, 2019)

Cet atout de la banque française s'enrichit **d'un accès aisé aux espèces** comme le réaffirme le rapport de la Banque de France publié le 16 juillet 2021 :

- plus de 99% de la population métropolitaine réside à moins de 15 minutes d'une commune équipée d'un distributeur automatique de billets (DAB) ou d'un point d'accès privatif aux espèces développé par les banques ;
- le réseau comprend 48 710 automates et 25 145 points d'accès développés par les différentes banques, auxquels s'ajoutent d'autres moyens d'accéder aux espèces tels que le cashback.

Ce réseau de délivrance d'espèces s'adapte à l'évolution des pratiques et des usages, tout en assurant une accessibilité

satisfaisante. A cet égard, la possibilité de payer de faibles montants par carte bancaire, même dans les commerces des campagnes reculées, réduit le besoin d'espèces des Français.

UNE OFFRE DIGITALE ADAPTÉE

Les banques adaptent leur offre et innovent pour répondre aux besoins et comportements des clients dans un contexte de sécurité maximale. La relation physique de proximité est enrichie par les services de banque digitale. Disponible 24h/24, celle-ci est désormais le principal point d'entrée pour les clients alors que la fréquentation en agence diminue :

- 66% des Français ont téléchargé au moins une application bancaire ;
- 96% des Français utilisent le site ou l'application de leur banque ;
- pour 83% des Français, la banque idéale doit permettre d'alterner entre banque physique et banque digitale selon les besoins. (Source : enquête IFOP FBF, 2021)

L'ensemble de **ces résultats se confirment dans les territoires** comme l'illustre l'étude régionale IFOP FBF avec ces deux tendances fortes présentes dans toute la France :

- les clients, pour qui la sécurité est essentielle, ont confiance dans leur banque et leur conseiller ;
- l'accélération de l'utilisation des outils digitaux et l'appétence pour l'innovation bancaire sont conjuguées au souhait de proximité physique. ●

(Source : enquête IFOP FBF, juillet 2021)



89%

des Français ont une bonne image de leur agence bancaire

Source : enquête IFOP FBF, décembre 2021

La proximité et la présence territoriale sont des valeurs centrales pour les banques françaises.



À consulter

Déclinaison régionale de l'étude FBF-IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes », juillet 2021

Relations banques clients : des services multiples et inclusifs

DÉTECTION PRÉCOCE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Les banques françaises sont mobilisées de longue date pour l'inclusion bancaire de tous. Elles accompagnent de manière personnalisée leurs clients et mettent en œuvre des mesures pour détecter les situations de fragilité financière et proposer des solutions de retour à un équilibre budgétaire pérenne.

Le rapport de l'Observation de l'inclusion bancaire (OIB), publié en juin 2021, révèle **l'efficacité des mesures mises en place en particulier grâce à la détection plus rapide de la fragilité financière**. Ainsi, 86% des clients identifiés comme fragiles financièrement en 2020 l'ont été au titre de critères préventifs. 3,8 millions de personnes sont concernées, soit une hausse de 12% sur un an qui s'explique en grande partie par l'ajout de nouveaux critères de détection précoce. Au total, à fin 2020, près de 600 000 clients ont choisi de bénéficier de l'offre spécifique clients fragiles (OCF), proposée systématiquement par leur banque, qui permet de réduire les risques d'incidents de paiement.

LA MÉDIATION BANCAIRE : UN OUTIL RELATIONNEL DE PROXIMITÉ

La profession bancaire est très attachée à la médiation bancaire, un outil essentiel à la politique de qualité relationnelle et à la bonne gestion des différends entre les clients et leur établissement bancaire.

En 2021, elle participe activement aux travaux conduits au sein du CCSF sur



5 922 Mds€

**c'est le montant
du patrimoine financier
des ménages, dont le taux
d'épargne reste très élevé
à 20,4%. 470 Mds€
sont épargnés sur les seuls
Livret A et LDDS en 2021**

Sources : Banque de France,
T3 2021, Caisse des Dépôts,
décembre 2021

**Les tarifs bancaires
restent stables
en 2021 selon
l'Observatoire
des tarifs bancaires.
Cela traduit une forte
concurrence entre
les établissements,
avec des offres variées
et adaptables
aux besoins
de chaque client.**

la médiation bancaire et de l'assurance. Dans ce cadre, **les propositions constructives et consensuelles adoptées le 22 juin 2021** visent à améliorer le fonctionnement du dispositif. Ces recommandations portent sur le statut et l'organisation des médiateurs (renforcement de l'indépendance des médiateurs, charte d'éthique obligatoire et publique) et sur la procédure, en particulier les délais de saisine du médiateur. Les consensus trouvés montrent que la médiation rassemble des acteurs de bonne volonté qui ont un intérêt commun à trouver une issue favorable.

EPARGNE RETRAITE : RENFORCER LA TRANSPARENCE

Avec 4,3 millions de Français qui détiennent un plan d'épargne retraite (PER) deux ans après son lancement, ce produit est fortement plébiscité par les épargnants.

En 2021, la profession bancaire contribue, avec les assureurs et les autres professionnels, aux travaux de place visant à **améliorer la comparabilité des offres et ainsi la concurrence entre les acteurs**. Ces travaux portent sur le renforcement de la transparence des principaux frais applicables aux contrats d'épargne retraite. Ils aboutissent début 2022. ●

Un rôle actif de pédagogie et de sensibilisation

EDUCATION FINANCIÈRE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'éducation financière et budgétaire des plus jeunes est importante : leurs comportements d'achats ou d'épargne s'affirment tôt. L'opération « **J'invite 1 banquier(e) dans ma classe** » de la FBF a ainsi pour objectif d'apporter dès le plus jeune âge des outils pour faire des choix raisonnés et responsables.

Afin de tenir compte du contexte sanitaire, la FBF fait évoluer l'opération en proposant de nouvelles ressources numériques – un quiz et un poster interactifs – disponibles gratuitement sur unbanquierdansmaclasse.com pour les classes de CE2 jusqu'à la 6^{ème}. Par ailleurs, le/la banquier(e) est invité(e) à participer en visio aux ateliers organisés par l'enseignant autour du jeu de plateau.

Depuis 2015, **plus de 62 000 élèves ont participé à l'opération dont 12 000 en digital en 2021.**

Cette opération bénéficie du Haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et du label Educ Fi de la Banque de France.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Publiés en mars 2021, les résultats de la **3^{ème} étude menée avec Harris Interactive** sur l'éducation financière et budgétaire, auprès des 8 à 14 ans, permet de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution des pratiques des enfants.

Le sujet de l'argent et de sa gestion les intéresse : 92% des enfants déclarent en parler avec leurs parents, 76% avec leurs amis, 67% à l'école et 64% avec les grands-parents. Depuis le premier confinement, les enfants ont reçu moins d'argent de poche, ont davantage épargné, et leurs dépenses ont évolué.

DE NOUVELLES RESSOURCES

La FBF continue de s'engager auprès de tous les publics, notamment par son programme pédagogique **Les clés de la banque**, proposé depuis près de 20 ans et inscrit dans la Stratégie nationale d'éducation financière. Le site **lesclesdelabanque.com** fait peau neuve en 2021, se dote d'un nouveau logo et le corpus s'enrichit de nouveaux guides, calculateurs, infographies et vidéos « l'essentiel » pour bien comprendre la banque au quotidien, gérer son budget, éviter les arnaques.

En janvier 2021, dix acteurs de l'inclusion bancaire, associatifs, publics et privés – dont la FBF à travers son programme Les clés de la banque – lancent **l'application « Pilote Dépenses »**, conçue pour suivre son budget en temps réel au quotidien. Très simple d'utilisation, gratuite et sans publicité, elle permet de mieux maîtriser ses dépenses pour éviter les fins de mois difficiles. Elle est complémentaire de l'application « Pilote Budget », lancée en 2018, qui permet de calculer son reste à vivre, c'est-à-dire l'argent disponible après avoir déduit les charges fixes de son revenu. ●

Afin de sensibiliser les familles contre les violences économiques conjugales et expliquer la gestion des comptes bancaires en cas de séparation, la FBF et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) signent une convention en mai 2021. Par ce partenariat, elles entendent mettre en commun leurs moyens d'information et mener des actions concrètes à destination des différents publics.

Le Service National Universel (SNU) concerne, en juin 2021, 15 000 jeunes de 15-16 ans. La profession bancaire se mobilise dans tout le pays aux côtés de la Banque de France pour participer au module Educ Fi des séjours de cohésion, tant pour la conception de l'escape game utilisé (« sur la piste de Mathieu ») que pour son animation.



À découvrir

Nouveau site sur
lesclesdelabanque.com

Les banques aux côtés des entreprises

UNE OFFRE VARIÉE DE SERVICES

Au sein de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), la profession bancaire participe avec les nombreux représentants des entreprises aux travaux sur l'accès des TPE/PME aux services bancaires. Le rapport publié en mai 2021, à la demande du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, confirme la proximité des banques avec leurs clients, ce qui leur permet de proposer des offres variées et adaptées aux besoins de chaque entreprise avec une tarification modérée et jugée transparente. Il témoigne aussi de **la satisfaction des clients concernant l'étendue des solutions bancaires à leur disposition**.

Les banques françaises mettent tout en œuvre pour assurer des conditions favorables sur une large gamme de produits et de services qui répondent aux différents aspects du fonctionnement de l'entreprise, aussi bien par des offres sous forme de « package » que par des solutions plus spécifiques et personnalisées. La concurrence très forte entre tous les réseaux, confirmée par la diversité des tarifs, permet de répondre à l'ensemble des besoins et leurs évolutions.

VERS UNE MÉDIATION BANCAIRE POUR LES « PROS »

Afin d'améliorer encore la qualité de la relation entre les entrepreneurs et les banques, l'OFE formule plusieurs axes de progression. L'un d'eux conduit la profession bancaire à étudier la possibilité d'ouvrir la médiation bancaire aux clients « pros ». Dans ce contexte, la

FBF adopte, le 13 juillet 2021, une Préconisation invitant ses adhérents à mettre en place **une médiation bancaire conventionnelle pour leurs clients personnes physiques agissant pour des besoins professionnels**, d'ici juillet 2022.

Gratuite pour le professionnel, elle recouvrirait toutes les opérations bancaires liées au fonctionnement du compte et aux moyens de paiement.

DES FONDS PROPRES À RENFORCER

Le rapport de l'OFE publié le 12 mai 2021 présente la situation des fonds propres des TPE-PME avant et avec la crise sanitaire et revient sur les enjeux de renforcement du haut de bilan des entreprises.

Jusqu'à la crise de Covid-19, le rapport constate une amélioration globale des niveaux de fonds propres et une amélioration significative de la structure financière de ces entreprises. Ces situations solides, ainsi que les dispositifs de soutien tels que le PGE et le report d'échéances proposé par les banques, ont permis aux TPE/PME d'amortir le choc de la crise sanitaire. Cette dernière a toutefois entraîné un double impact sur les fonds propres : une utilisation à des fins de trésorerie et une moindre reconstitution du fait de résultats plus faibles.

Dans un contexte de relance, le rapport indique **la nécessité de renforcer les fonds propres des TPE/PME** ayant de bonnes perspectives de développement, mais fragilisées par une hausse de leur endettement.



MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES : L'ACCORD RENOUVÉ

L'accord de place signé le 26 janvier 2021 proroge jusqu'au 31 décembre 2024 le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises qui a fait ses preuves. Il constitue une Norme professionnelle FBF.



À consulter

« Financer ma TPE » :
4 guides « Les clés de la banque »
actualisés en 2021

*Le réseau
de proximité
des banques,
enrichi de
services digitaux,
permet un
accompagnement
personnalisé
de l'entrepreneur
par son banquier.
C'est l'une
des grandes forces
de la France.*



À revoir

« Femmes entrepreneures
et engagement : comment agir
pour la relance ? »

Événement live du 5 mars 2021
sur YouTube FBFFrance

NOUVEAUTÉS POUR LES SÛRETÉS ET LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Deux ordonnances majeures du 15 septembre 2021 modifient le droit des sûretés et des procédures collectives avec la transposition en droit français de la directive européenne dite « restructuration et insolvabilité ».

Par ailleurs, un projet de loi en cours d'adoption au Parlement vise à **renforcer la protection du patrimoine des indépendants**. Il crée un nouveau statut unique pour l'entrepreneur individuel et rend l'ensemble du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel par défaut insaisissable par les créanciers, sauf si l'entrepreneur en décide autrement crédit par crédit. Pour la profession bancaire, ce texte, qui entraîne la suppression du droit de gage général, est **susceptible d'impacter les conditions du financement des entrepreneurs individuels**.

PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

L'entrepreneuriat est un élément clé pour le dynamisme économique de notre pays. Les banques sont là pour accompagner les porteurs de projets et conduisent, à titre individuel et collectif, de nombreuses initiatives afin de développer l'entrepreneuriat, en particulier par les femmes.

Pour valoriser cet entrepreneuriat féminin, **la FBF et France Active organisent le 5 mars 2021 un événement 100% digital** sur le thème : "Femmes entrepreneures et engagement : comment agir pour la relance ?". Elisabeth Moreno, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, et Olivia Grégoire, Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, participent à l'événement qui donne la parole à des femmes pleinement engagées dans la relance, ancrées dans leurs territoires et agissant pour le lien social

et l'écologie. Des centaines de vues sont comptabilisées sur la chaîne YouTube FBFFrance.

Le 26 juillet, **la FBF et l'association Action'elles signent un partenariat** pour participer à la promotion de l'entrepreneuriat au féminin. Par cette initiative, les deux associations s'apportent un soutien et une expérience mutuels dans le cadre de leurs actions en faveur des femmes entrepreneures ou désireuses d'entreprendre. Ce soutien prend notamment la forme de manifestations conjointes, formations, mise à disposition d'expertise ou d'outils, notamment via le programme Les clés de la banque, dans l'objectif de favoriser l'émancipation économique des femmes porteuses de projets.

LA FBF PARTENAIRE DU BIG TOUR 2021

Durant l'été 2021, la FBF est présente sur le Big Tour organisé par Bpifrance sur le thème de la relance. **Elle va à la rencontre des entrepreneurs dans une vingtaine de villes du littoral français** : l'occasion de leur rappeler la mobilisation des banques dans le développement de leurs projets sur tous les territoires.

Ce partenariat s'inscrit dans l'engagement du secteur bancaire comme financeur principal des entreprises et plus largement de l'économie française.

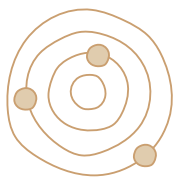
Le 7 octobre la FBF participe au grand rassemblement « Bpifrance Inno Génération » qui clôturera à Paris cette saison 2021, en présence de nombreux créateurs d'entreprises, grands groupes, startups, TPE, PME, ETI, etc. ●

Solidité

La banque est une industrie stratégique qui se distingue par sa solidité et sa résilience. Les banques jouent un rôle essentiel dans la sécurité des opérations et la protection des fonds et des données des clients. Toute nouvelle réglementation doit permettre de maintenir la capacité des banques à financer l'économie et les révolutions énergétique et numérique. Il en va de l'indépendance de l'Union européenne.

Une industrie bancaire stratégique

La crise sanitaire a prouvé la pertinence du modèle bancaire français et sa capacité à financer l'économie. La solidité des banques leur a permis de contribuer, par leur activité de crédit, à atténuer le choc sur l'économie réelle et d'accompagner la reprise de l'activité.



Les banques dans le
TOP 3

des secteurs jugés
stratégiques pour
l'économie française

Source : enquête IFOP FBF,
décembre 2021

UN MODÈLE SOLIDE

Le modèle de banque universelle qui caractérise l'industrie bancaire française lui permet de répondre à sa mission essentielle : contribuer efficacement au financement de l'économie et de tous ses acteurs à des conditions favorables.

Avec une palette complète de métiers regroupés au sein d'un même établissement, la banque propose une offre de services variés répondant aux besoins de tous les clients : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, institutions financières, collectivités publiques, États... Par ailleurs, la diversification de ses sources de revenus et des risques confère au système bancaire français solidité, stabilité et résilience.

Une solidité qui n'a cessé de se renforcer depuis plus de 10 ans : ainsi, les six principaux groupes bancaires présentent en 2020 un niveau de fonds propres de base de 372 Mds€ soit un ratio de solvabilité de 15,4% (contre 5,8% en 2008). (Source : ACPR)

Une stabilité qui a permis à l'industrie bancaire de répondre massivement et avec agilité aux besoins de financement des acteurs économiques subissant le choc de la crise de Covid-19, et de poursuivre cet accompagnement des entreprises tout au long de l'année 2021.

Une résilience qui est illustrée par les tests de résistance de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et de la Banque centrale européenne (BCE) à l'échelle de l'UE. Selon l'ACPR, les résultats confirment la solidité du système bancaire français malgré un scénario macroéconomique et financier particulièrement sévère, envisageant le prolongement de la crise entre 2021 et 2023.

L'exercice pilote climatique conduit par l'ACPR en 2020-2021 révèle également la résistance des banques françaises dans les différents scénarios envisagés, avec une exposition aux risques liés au changement climatique qualifiée de « modérée ».

DES CHAMPIONS EUROPÉENS

La banque française représente une industrie stratégique de notre pays. Elle compte **plusieurs acteurs figurant au palmarès des classements européens** : 5 banques françaises sont présentes parmi les 10 plus grandes de la zone euro. (Source : S&P Global, 2020) ●



« Le secteur bancaire a bien résisté à la crise et a assuré une fourniture abondante de crédits à l'économie. Cela s'explique par les solides positions en fonds propres et de liquidités des banques à l'aube de la crise. »

Source : FMI, déclaration de fin de mission sur la France au titre de l'article IV, 9 novembre 2021

Assurer la souveraineté pérenne de l'économie dans l'UE

La réglementation doit avoir pour objectif stratégique d'assurer l'autonomie de l'UE dans le financement de son économie, en particulier pour réaliser ses transitions climatique et numérique

BÂLE : UN TEXTE ENCORE INSUFFISANT

A l'heure où les investissements financiers à mobiliser pour les révolutions climatique et numérique sont immenses, la transposition dans l'Union européenne (UE) de l'accord de Bâle de 2017 constitue un enjeu considérable.

A cet égard, pour la profession bancaire, la proposition législative de la Commission européenne, publiée le 27 octobre 2021, reste insuffisante pour assurer l'efficacité du modèle de financement de l'économie dans l'UE et une égalité de concurrence entre les acteurs et les zones géographiques.

Le texte prend en compte, de manière temporaire et partielle, les spécificités du modèle de financement de notre économie, qu'il s'agisse du crédit immobilier, du financement des PME, du rôle des marchés financiers à développer. En outre, pour la profession bancaire, il n'est pas encore en ligne avec le mandat politique du Parlement et du Conseil européens, et celui de l'Assemblée nationale, de ne transposer l'accord de Bâle de 2017 qu'en l'absence d'augmentation significative des exigences de capital.

Aussi, la profession bancaire reste mobilisée afin de valoriser le modèle de financement de notre économie. Dans le cadre du processus de négociation, elle échange avec les autorités françaises et européennes pour que des solutions techniques de transposition permettent à l'UE de **développer son autonomie, notamment dans le financement de la transition énergétique et digitale.**

Le texte, en négociation au Conseil de l'UE et au Parlement européen, devrait s'appliquer dans les États membres à partir de janvier 2025.

UNION BANCAIRE : POUR UNE VRAIE ÉQUITÉ

L'Union bancaire a doté la zone euro d'un mécanisme de supervision et d'un dispositif de résolution des crises bancaires fondés sur des règles communes et le principe fondamental « mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles ». Cette Union doit devenir véritable, pour que l'Europe bancaire soit un marché réellement unique, sans se cantonner à des mécanismes peu efficaces de solidarité dans la garantie des dépôts.

Dans le cadre des travaux de révision du cadre de gestion des crises bancaires et de garantie des dépôts, la profession bancaire réaffirme, en avril 2021, la nécessité d'**une vraie mise en œuvre des mécanismes de surveillance et de résolution uniques, et d'une meilleure équité dans l'application des règles.**

A cet effet, le mode de calcul des contributions aux mécanismes de résolution et de garantie des dépôts doit être revu. Le modèle de garantie des dépôts européen doit être fondé sur le principe du refinancement. La zone euro doit être reconnue comme une juridiction unique pour réduire la fragmentation. ●



A l'occasion de la Journée franco-allemande de l'économie le 30 novembre 2021, Nicolas Théry, président de la FBF, et Christian Sewing, président de la fédération des banques allemandes (Bankenverband - BdB), abordent avec différentes autorités françaises les enjeux communs des secteurs bancaires français et allemand, notamment la transposition de Bâle et la finance durable.



A consulter sur revue-banque.fr

« La vision des banques françaises pour l'Union bancaire », Bertrand Lussigny, directeur Supervision bancaire et comptable, FBF

Sécurité financière : un très fort engagement

UN CADRE RENFORCÉ

La sécurité financière est une priorité des entreprises bancaires qui se mobilisent constamment pour mettre en œuvre des dispositifs efficaces de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT). En 2021, de **nouvelles règles en matière de contrôle interne et le déploiement du nouveau régime national de gel des avoirs** ont des impacts opérationnels importants pour les banques.

Cette réforme a notamment pour **objectif d'accroître l'efficacité et la rapidité de la mise en œuvre des décisions de gel des avoirs** prises par les Nations Unies et par l'UE sur le territoire national et dans les pays et territoires d'outre-mer.

Un nouvel arrêté trans-sectoriel relatif au contrôle interne en matière de LAB-FT et de gel des avoirs entre en application le 1^{er} mars 2021. Il se substitue aux dispositions de l'arrêté de 2014 dans ce domaine, qui portait sur les seules banques.

LA FRANCE ÉVALUÉE PAR LE GAFI

Le cadre français de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme est évalué par le GAFI en 2021. L'enjeu consiste à vérifier la bonne mise en œuvre des normes internationales en France, à valoriser l'efficacité des mesures et à réfléchir collectivement aux axes d'amélioration.

Dans ce cadre, la FBF souligne **les points forts du dispositif français, le**



+10%

de déclarations de soupçons à Tracfin effectuées par les établissements de crédit en 2020. Cette évolution témoigne de leur mobilisation, même en travail à distance, et de leur capacité d'adaptation pour identifier les nouveaux risques de blanchiment liés à la crise de Covid 19.

Source : Tracfin, rapport annuel 2020

*Les banques
françaises
investissent
chaque année
pour accroître
l'efficacité de leurs
systèmes d'analyse
des risques,
de déclaration
de soupçon,
de gel des avoirs
et autres sanctions
financières.*

fort engagement de notre profession et le modèle de supervision de notre pays. Des axes d'amélioration pour toujours plus d'efficacité sont identifiés, en particulier la possibilité d'échanger des informations entre les banques n'appartenant pas au même groupe, et le besoin de simplifier et mieux articuler les différents textes européens.

Le rapport final du GAFI est attendu au printemps 2022.

VERS UNE RÉFORME D'AMPLEUR

Le paquet législatif présenté par la Commission européenne le 20 juillet 2021 constitue **une réforme d'ampleur de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**. Il présente quatre propositions de textes (une 6^{ème} directive et trois règlements) visant à renforcer les règles de l'UE dans ce domaine en tenant compte de l'émergence de nouveaux défis notamment liés à l'innovation technologique.

La création d'une **nouvelle autorité européenne dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux (Anti-Money Laundering Authority ou AMLA)** est l'une des mesures phares. La profession bancaire française contribue à la consultation de la Commission européenne sur ces propositions avec une attention particulière sur les critères permettant de cibler les établissements à risques supervisés par cette autorité. ●

Palements et innovation : des défis stratégiques

Depuis de nombreuses années, les banques se sont lancées dans de profondes évolutions afin de répondre aux attentes de leurs clients en termes d'innovation, et accompagner un enjeu fort, celui de la souveraineté européenne des paiements.

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE : POUR DES RÈGLES ADAPTÉES

Les banques françaises sont engagées depuis de nombreuses années dans la transformation numérique. Elles sont des acteurs majeurs de l'innovation au service des besoins de leurs clients dont l'évolution des usages connaît une très forte accélération depuis la crise sanitaire. A titre d'exemple, **le paiement sans contact dans les points de vente connaît une hausse de +71,7% sur un an** au 2^{ème} trimestre 2021. (Source : GIE CB)

Dans ce contexte, le cadre réglementaire doit permettre de favoriser l'innovation tout en préservant la sécurité juridique et des règles de concurrence équitables entre les acteurs.

La profession bancaire française se mobilise lors des travaux institutionnels européens sur les propositions de textes relatifs aux services numériques dont l'adoption est attendue courant 2022 :

- concernant **le projet de règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier** (*Digital Operational Resilience Act - DORA*), il est nécessaire d'appliquer un principe de proportionnalité des obligations et de privilégier une approche par les risques ;

- concernant **la proposition de règlement sur les marchés de crypto-actifs** (*Markets in Crypto-Assets Act - MICA*), il convient que tous les prestataires liés aux crypto-actifs soient régulés et supervisés selon le principe : même activité, même risque, même règle.

La FBF répond également à la consultation de la Commission européenne sur le projet de *Data Act* en septembre 2021. Ce projet vise à créer une économie équitable de la donnée en garantissant l'accès aux données et leur utilisation.

EPI : UN PROJET CLÉ POUR LA SOUVERAINÉTÉ DE L'UE

Le 9 novembre 2021, le projet d'Initiative européenne des paiements (European Payment Initiative ou EPI) connaît une étape importante. Dans une déclaration commune, les ministres des finances de sept pays européens dont

la France, soulignent la nécessité d'un marché européen des paiements, intégré et ouvert aux solutions de paiement électronique : « *une solution de paiement commune développée en Europe réduirait les risques et les vulnérabilités des systèmes de paiement de détail et contribuerait à garder le contrôle sur les données de paiement sensibles, protégeant ainsi mieux nos citoyens.* »

C'est un soutien fort à cette solution paneuropéenne, unifiée, sécurisée et innovante, vise à apporter de la valeur aux consommateurs et aux commerçants en couvrant tous les usages et en répondant aux enjeux du monde numérique d'aujourd'hui. ●



VERS UN EURO NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE ?

La Banque centrale européenne (BCE) lance le 14 juillet 2021 une phase d'étude, de deux ans, d'un euro numérique de banque centrale. Sont à préciser le besoin auquel répondrait cet euro numérique et ses impacts sur la stabilité du système financier et sur les paiements de détail.

Un haut niveau de sécurité

AUTHENTIFICATION FORTE POUR TOUS LES ACHATS

Depuis le 15 mai 2021, l'authentification forte est demandée par les banques françaises, en concertation avec l'ensemble de l'écosystème des paiements et sous la coordination de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP), pour les achats en ligne quel qu'en soit le montant. Cette étape finale marque l'aboutissement du plan de migration progressif vers l'authentification forte prévue par la directive sur les services de paiements (DSP2).

Cette mesure vient conforter le haut niveau de sécurité des paiements en France, souligné par les chiffres du rapport annuel de l'OSMP publié en juillet 2021. Dans le contexte de la crise sanitaire, la profession bancaire s'est particulièrement mobilisée pour répondre aux besoins des clients tout en leur assurant une sécurité maximale.

Le développement important des transactions sans contact, et **l'augmentation de leur plafond à 50 euros, se sont faits avec des exigences de sécurité très fortes** et une réelle efficacité. En 2020, le taux de fraude des paiements sans contact atteint son plus bas niveau historique : 0,013%. Plus globalement, le taux de fraude sur les transactions par carte reste stable à 0,068%.

Le virement est le moyen de paiement parmi les moins fraudés, avec un taux de 0,0008%, ce qui représente un euro de fraude pour 125 000 euros de paiement. Toutefois, la crise sanitaire a pu engendrer une recrudescence des fraudes. Par ailleurs, la fraude au chèque augmente en

proportion de la nette diminution de son usage. Face à ce constat, l'Observatoire adopte en 2021 un plan d'actions visant à renforcer la sécurité des paiements par chèque. (Source : OSMP, rapport annuel 2020)

PRÉVENTION POUR LA CYBERSÉCURITÉ

Alors que le contexte sanitaire a accéléré l'utilisation d'internet et que les outils digitaux prennent de plus en plus d'importance, la maîtrise des gestes simples permettant d'assurer la cyber sécurité est indispensable. La profession bancaire poursuit ses **actions de communication pour faire connaître les bonnes méthodes de prévention de la fraude**, à travers le programme pédagogique Les clés de la banque.

A l'occasion du mois européen de la cybersécurité, la FBF participe, pour la 4^{ème} année consécutive, à l'opération nationale de sensibilisation à la sécurité du numérique. Tout au long du mois d'octobre, elle relaie sur son site et ses réseaux sociaux des interviews vidéos d'experts (*Les RDV cyber de la FBF*), des outils sur les bons réflexes sécurité à adopter, des mini-guides Les clés de la banque. ●



ROBUSTESSE DE PLACE : TEST RÉUSSI

Le Groupe de Place Robustesse, présidé par la Banque de France et dont la FBF est membre, coordonne la gestion de crise de la place financière de Paris. Le 15 juin 2021, il conduit un exercice basé sur un scénario d'attaque cyber de grande ampleur à l'encontre des principaux groupes bancaires. Cet exercice permet de tester avec succès les dispositifs de gestion de crise de la Place.

Garantes de la sécurité des fonds et des données des clients, les banques contribuent à la lutte contre la fraude par des actions de sensibilisation et de prévention.



À consulter

« Cyber-sécurité en entreprise - 8 réflexes clé »
Mini-guide Les clés de la banque

Les #RDV Cyber de la FBF
sur la chaîne YouTube FBFFrance



La FBF

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques, françaises et étrangères, installées en France.

Présentation

334 ENTREPRISES BANCAIRES MEMBRES

La FBF a pour mission de **promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international**. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

La FBF regroupe **334 entreprises bancaires dont 115 banques étrangères**⁽¹⁾. Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhérent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhérent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB⁽²⁾.

UNE ÉQUIPE DE 120 COLLABORATEURS

120 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de **400 banquiers** réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. **Les échanges avec les adhérents sont ainsi au cœur du travail de la Fédération.**

UN RAYONNEMENT EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Implantée à Paris, la FBF dispose également d'un bureau à Bruxelles. La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un **réseau de 103 comités régionaux et départementaux**. Ce réseau mobilise plus de 2500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession.

La profession bancaire française est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE). ●

(1) Au 1^{er} janvier 2022.

(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 179 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).

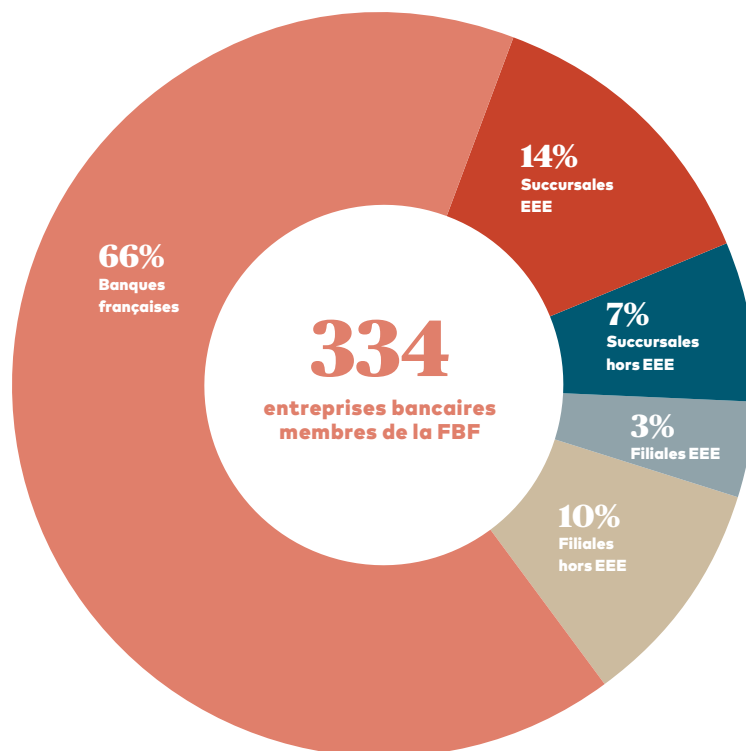
20 ans

*c'est l'âge de la FBF
en 2021*



À découvrir

Nouveau site FBF.fr



Rayonnement et organisation



2500
*banquiers
dans
les comités
territoriaux*



La Réunion



Polynésie française



Nouvelle-Calédonie

Comité exécutif



Nicolas Théry

Président de la FBF
Président
de la Confédération
Nationale du Crédit
Mutuel



Jean-Laurent Bonnafé

Vice-président
de la FBF
Administrateur
général
de BNP Paribas



Philippe Heim

Trésorier de la FBF
Vice-président
de l'AFB
Président du directoire
de La Banque Postale



Philippe Brassac

Directeur général
de Crédit Agricole S.A.



Laurent Mignon

Président de l'AFB
Président du directoire
du Groupe BPCE



Frédéric Oudéa

Directeur général
de la Société Générale



Maya Atig

Directrice générale de la FBF

Éric Voulleminot

Conseiller pour la sécurité

**Comité
de direction générale**



Etienne Barel

Directeur général délégué

Banque d'investissement
et de marchés
Finance durable
Fiscalité
Supervision bancaire
et comptable
Relations institutionnelles
Europe et international



Solenne Lepage

Directrice générale adjointe

Banque de détail
et banque à distance
Numérique,
paiements et résilience
opérationnelle
Juridique et conformité



Ermelina Debacq

Directrice générale adjointe

Communication
Relations institutionnelles
France
Secrétariat général



André-Guy Turoche

Directeur des affaires sociales

Relations sociales
Observatoire et études

**Commissions
et comités statutaires**

Commission
de prospective

Commission Banque
de détail et banque à distance
Commission Banque
d'investissement et de marchés
Commission Climat
et biodiversité
Commission Contrôle
et prudentiel

Comité comptable
Comité de
conformité et conduite
Comité fiscal
Comité juridique
Comité d'orientation
des moyens de paiement
Comité risques majeurs
et sécurité

Sherpas

Les Commissions sont présidées
par un membre du Comité exécutif.

Les sherpas, en amont du Comité
exécutif, alimentent la réflexion,
instruisent les sujets et propositions,
avec le Comité de direction générale FBF.

Temps forts 2021

JANVIER

14 JANVIER

Les banques annoncent des possibilités de report d'échéances des crédits bancaires, lorsque c'est nécessaire.

26 JANVIER

Lancement de l'application « Pilote Dépenses » sur le budget au quotidien.

26 JANVIER

Prorogation de l'Accord de Place sur la médiation du crédit aux entreprises jusqu'à fin 2024.

FÉVRIER

9 FÉVRIER

Observatoire des crédits aux ménages : le taux de détention de crédits immobiliers s'élève à 31,4%.

MARS

4 MARS

Présentation du dispositif de Prêts participatifs Relance (PPR).

5 MARS

Événement FBF-France Active : « Femmes entrepreneures et engagement : comment agir pour la relance ? ».

17 MARS

La FBF actualise sa Norme professionnelle sur la convention AERAS 2020.

22 MARS

« J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » : lancement de la 6^{ème} édition.

AVRIL

6 AVRIL

Covid-19 : la FBF dresse le bilan d'un an d'engagements des banques pour les entreprises.

19 AVRIL

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur la révision du cadre de gestion des crises bancaires et de garantie des dépôts.

MAI

4 MAI

Résultats de l'exercice pilote climatique de l'ACPR pour la banque et l'assurance.

7 MAI

Rapport de l'OFE sur l'accès des TPE/PME aux services bancaires.

12 MAI

Rapport de l'OFE sur les fonds propres des TPE et PME.

15 MAI

Mise en place de l'authentification forte pour tous les achats en ligne.

17 MAI

Signature d'un partenariat FBF-CNAF pour lutter contre les violences économiques conjugales.

JUIN

1^{er} JUIN

La loi relative à la gestion de sortie de crise sanitaire instaure une procédure de redressement judiciaire simplifiée.

15 JUIN

Exercice de gestion de crise cyber de la Place financière de Paris.

22 JUIN

Conférence de presse AFB sur l'emploi dans la banque : 35 300 recrutements en 2020.

22 JUIN

Publication du premier acte délégué sur la « taxonomie des actifs verts ».

30 JUIN

La Commission européenne publie une proposition de révision de la directive sur le crédit consommation.

6 JUILLET

Le rapport de l'OSMP souligne le haut niveau de sécurité dans les paiements.

6 JUILLET

La Commission européenne publie une proposition de norme en matière d'obligations vertes.

14 JUILLET

La BCE lance une phase d'étude d'un projet d'euro numérique de banque centrale.

15 JUILLET

Evaluation du GAFI : audition de la FBF sur le dispositif national de LCB-FT.

16 JUILLET

La FBF est partenaire du Big Tour 2021 organisé par Bpifrance dans toute la France.

20 JUILLET

Préconisation FBF sur la mise en place d'une médiation bancaire pour les professionnels.

20 JUILLET

Rapport du CCSF sur les nouveaux plans d'épargne retraite.

20 JUILLET

Publication d'un nouveau paquet législatif européen de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

26 JUILLET

La FBF et Action'elles signent un partenariat pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

3 AOÛT

Stratégie de l'UE pour les investisseurs de détail : réponse de la FBF à la consultation de la Commission européenne.

24 AOÛT

La loi climat et résilience introduit un nouveau dispositif de prêt éco rénovation à partir du 1^{er} janvier 2022.

1^{er} SEPTEMBRE

Nicolas Théry succède à Philippe Brassac à la présidence de la FBF.

3 SEPTEMBRE

Laurent Mignon, Président de la Commission Climat FBF, participe au Forum de Giverny sur la RSE.

6 SEPTEMBRE

Tribune conjointe FBF, FFA et Syntec sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

16 SEPTEMBRE

Publication des ordonnances portant réforme du droit des sûretés et des procédures collectives.

16 SEPTEMBRE

Présentation du plan de soutien aux indépendants.

21 SEPTEMBRE

Événement AFB/FBF/Apels/each One sur l'insertion de jeunes éloignés de l'emploi et de réfugiés dans la banque.

29 SEPTEMBRE

Décision du HCSF relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers.

1^{er} OCTOBRE

La FBF participe au Mois européen de la cybersécurité.

18 OCTOBRE

Engagement des six plus grandes banques françaises sur les hydrocarbures non conventionnels.

19 OCTOBRE

Recommandation du CCSF sur l'assurance emprunteur.

27 OCTOBRE

La Commission européenne publie sa proposition de transposition de Bâle 3 dans l'Union européenne.

31 OCTOBRE

La FBF participe à la COP26 en tant qu'observateur.

9 NOVEMBRE

Déclaration des ministres des Finances de 7 pays dont la France en faveur de European Payments Initiative (EPI).

15 NOVEMBRE

« Les clés de la banque » se dotent d'un nouveau site et d'un nouveau logo.

16 NOVEMBRE

Lancement des obligations Relance.

16 NOVEMBRE

Le Comité de Bâle lance une consultation sur la gestion des risques climatiques dans les banques.

22 NOVEMBRE

Ouverture du nouveau site FBF.fr.

30 NOVEMBRE

Rencontre des présidents de la FBF et de la fédération des banques allemandes (BdB) lors de la Journée franco-allemande de l'économie.

17 DÉCEMBRE

La Banque de France présente la Nouvelle échelle de cotation (NEC) applicable aux entreprises à partir du 8 janvier 2022.

28 DÉCEMBRE

Deuxième rapport ACPR-AMF sur le suivi et l'évaluation des engagements climatiques des acteurs de la Place.

30 DÉCEMBRE

La loi de finances pour 2022 prolonge le PGE jusqu'au 30 juin 2021 et le PPR jusqu'au 31 décembre 2023.

**SUIVEZ LA FBF
SUR LE WEB
ET LES RÉSEAUX
SOCIAUX**



fbf.fr



**@FBFFrance
@clesdelabanque**



**FBF
Les clés de la banque**



**FBFFrance
FBF Les clés de la banque**



lesclesdelabanque.com

Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr

Achevé de rédiger en février 2022
Achevé d'imprimer en mars 2022

Directrice de la publication :
Maya Atig

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2022
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE